

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
REPUBLIQUE FRANCAISE**

COMMUNE DE VILLONS LES BUISSONS
ARRETE MUNICIPAL
Prescrivant le déneigement et l'enlèvement du verglas

LE MAIRE DE VILLONS LES BUISSONS

Vu l'article L.2212-2, Alinéa 1° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 99.8 du règlement sanitaire départemental du Calvados précisant que des arrêtés municipaux fixent les obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas ;

Vu l'article R 610-5 du Code pénal ;

CONSIDERANT que l'entretien des voies publiques par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité dans la commune et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents ;

CONSIDERANT les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous ;

ARRETE

Article 1er :

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires, sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Article 2 :

En temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours ou de l'intérieur des immeubles. Il est défendu également de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.

Article 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 :

Le Maire et la population seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Commandant de Gendarmerie du Calvados, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Villons-Les-Buissons,
Le 12 mars 2015,
Le Maire,

Gérald ANIEL